

GROTTE [Nom féminin]

(Géomorphologie) : Cavité souterraine ou sous-marine naturelle comportant au moins une partie horizontale accessible ; ce qui la distingue d'un aven, d'un gouffre, d'un abîme.

(Arts décoratifs) : Construction artificielle faite de roches rapportées, ornée de coquilles, de fleurs, de jets d'eau, réalisée dans un parc, un jardin ou une entrée.

Étymologie :

Mot emprunté à l'italien *grotta* qui remplace en 1537 le moyen français *croute*, lui-même issu du latin *crupta* (*crypta*) ayant pour origine le verbe grec *kruptein* : cacher, couvrir. Voir **crypte**.

La rime éveille, par le son et l'écho, les génies engourdis dans la grotte de la conscience, prisonniers de l'oubli ou de l'indifférence (Léon Daudet, Hérédo, 1916, p.12).



Rochers ornant le porche du bâtiment des Gardes de la Saline royale d'Arc et Senans (25)



La grotte de Choranche, appelée aussi grotte de Coufin-Chevaline, Isère (38)

Les millions de haches éclatées trouvées dans les cavernes (...), les fresques découvertes sur les parois des grottes représentent évidemment la production d'une très longue série de siècles (...). L'art des troglodytes n'est pas fait de tâtonnements obscurs, il se développe avec une logique et un accroissement d'intelligence qu'on devine et dont on peut embrasser les grandes lignes... (Elie Faure, Histoire de l'Art, 1909, p.26).

Jusqu'aux grottes incrustées de coquillages, et où sommeillent des amours d'un autre siècle, tout, en ce domaine antique, a gardé sa physionomie des vieux âges... (Guy de Maupassant, Contes et nouvelles, t.1, Jadis, 1883, p.597).

En dehors de la grotte des Tuileries dont on possède quelques débris, rien ne peut lui être attribué [à Bernard Palissy] avec certitude (Georges Fontaine, La Céramique française, 1965, p.24)

